ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Retiré

AMENDEMENT

N º CD689

présenté par
Mme Berthelot, M. Jalton, Mme Orphé et M. Serville

ARTICLE 18

A l'alinéa 52, supprimer les mots :

« intention directe de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de se prémunir d'éventuelles finalités commerciales qui ne seraient pas connues ou affichées au moment de la déclaration de demande d'accès aux ressources génétiques mais qui deviendraient effectives dans le temps et seraient alors sources de litiges, il apparait nécessaire de supprimer toute référence à l'intentionnalité, a fortiori déclarative, du demandeur.